

Profession : Criminologue

**Les faits saillants du référentiel de
compétences lié à l'exercice de la
profession de criminologue au Québec**

Présentation

Consacré à l'exposé des faits saillants du référentiel de compétences lié à l'exercice de la profession de criminologue au Québec produit pour le compte de l'Ordre professionnel des criminologues du Québec par la société Éduconseil inc. au cours de l'année 2016, le présent document présente, de façon succincte, ce qu'est la profession de criminologue et ce que suppose son exercice dans le Québec d'aujourd'hui. Il est articulé autour de sept questions, dont les premières traitent de la production du référentiel et les suivantes, de la pratique professionnelle des criminologues.

En conformité avec le champ d'exercice de la profession, la fonction en criminologie visée par le référentiel de compétences est celle de clinicienne ou clinicien, ce qui inclut le rôle de consultante ou consultant.

Rédaction épique

Le document a été rédigé dans une perspective de parité linguistique, soit de manière à mettre en évidence de façon équitable la présence des femmes et des hommes. Cette présence se manifeste par l'emploi de termes qui renvoient au genre féminin comme au genre masculin ou, encore, par l'utilisation de termes qui désignent explicitement tantôt les femmes, tantôt les hommes.

© Ordre professionnel des criminologues du Québec, 2017

Avis relatif au droit de propriété intellectuelle

Éduconseil inc., titulaire du droit d'auteur sur le présent document, cède son droit d'auteur en faveur de l'Ordre professionnel des criminologues du Québec. Cette cession de droit ne vaut que pour les activités de l'Ordre se rapportant à l'exercice de la profession de criminologue et l'est pour son usage exclusif.

Éduconseil inc. se réserve tout droit relatif aux éléments de contenu du document étant liés au modèle conceptuel intégré de son œuvre intitulée *L'élaboration de référentiels propres à l'énoncé et à la gestion des compétences liées à l'exercice d'une profession au Québec*, publiée en février 2012. Par conséquent, Éduconseil inc. se réserve tout droit relatif à l'application des méthodes, concepts, principes et procédés caractérisant son modèle conceptuel intégré, ce qui inclut la création d'un document similaire au présent document ainsi que de tout autre document pouvant être associé au modèle.

Pour obtenir tout renseignement à propos du présent document ou, encore, à propos du référentiel de compétences lié à l'exercice de la profession, veuillez communiquer avec l'Ordre professionnel des criminologues du Québec, en composant l'un ou l'autre des numéros de téléphone suivants : 1 844 437-6727 ou 514 437-6727 ou, encore, en visitant le site : ordrecrim.ca

Équipe de direction du projet à l'Ordre professionnel des criminologues du Québec

Pierre Couture, crim.
Directeur général et Secrétaire de l'Ordre

Sonia Gagnon, crim.
Chargée des affaires professionnelles à l'Ordre

Équipe de production du document à la société Éduconseil inc.

Conception et rédaction du document

Lise Horth
Directrice générale et des communications

Lecture critique du document

Catherine Bouchard
Analyste

Suzie Chamberland
Analyste

Gilbert Rousseau
Président et directeur des services administratifs

En quoi consiste le référentiel de compétences produit sur la profession de criminologue au Québec ?

Les éléments de contenu du référentiel de compétences

Le référentiel de compétences produit sur la profession consiste en un document officiel de l'Ordre professionnel des criminologues du Québec qui présente ce que recouvre l'exercice de la profession de façon rigoureuse, réaliste et complète. Ainsi, on y trouve, entre autres :

- l'exposé du cadre légal et réglementaire de l'exercice de la profession;
- la présentation de ce qui caractérise le travail des criminologues et les perspectives quant à son évolution prévisible, leur environnement physique et organisationnel de travail, les ressources utiles à leur travail et les risques qu'il représente pour leur santé et leur sécurité;
- les assises de l'exercice de la profession, à savoir ce qui balise l'action professionnelle des personnes qui exercent la profession, les connaissances et habiletés qu'elles doivent maîtriser de même que les attitudes et comportements professionnels attendus de leur part;
- la vue d'ensemble et la description détaillée des compétences nécessaires à l'exercice de la profession.

Pourquoi et comment le référentiel de compétences a-t-il été produit ?

Le contexte de production du référentiel et le but poursuivi par l'Ordre dans le projet

Au printemps 2016, l'Ordre professionnel des criminologues du Québec a confié à la société Éduconseil le mandat de produire le référentiel de compétences lié à l'exercice de la profession de criminologue, en vue :

- d'avoir à sa disposition une référence objective et opérationnelle à propos de l'exercice de la profession, à partir de laquelle il pourrait produire autant de documents en conformité avec sa mission de protection du public. Ces documents se rapportent, notamment, à l'inspection professionnelle, au développement professionnel et à l'aide à la pratique professionnelle des membres de l'Ordre;
- de se doter, toujours en conformité avec sa mission, d'un processus d'évaluation et de reconnaissance des compétences des personnes formées à l'étranger voulant exercer la profession de criminologue au Québec. Dans la situation, le ministère de l'Immigration, de la Diversité et de l'Inclusion du Québec a contribué financièrement à la réalisation du projet.

Le suivi du projet par les membres d'un comité directeur représentant le milieu de la criminologie au Québec

Dès le début des travaux, l'Ordre a mis sur pied un comité directeur composé de personnes reconnues pour leur expertise dans la profession. Le comité, dont le mandat consistait à assurer le suivi des travaux relativement à tout ce qui touche la réalité et les particularités de l'exercice de la profession au Québec, réunissait les personnes suivantes :

- François Bérard, crim., Directeur général, Maisons de transition de Montréal inc.
- Pierre Couture, crim., Directeur général et Secrétaire de l'Ordre
- Sonia Gagnon, crim., Chargée des affaires professionnelles à l'Ordre
- Michèle Goyette, crim., Vice-présidente de l'Ordre
- Valérie Préseault, crim., Responsable du programme de baccalauréat en criminologie et coordonnatrice des stages, École de criminologie, Université de Montréal

Les éléments essentiels de la méthode suivie pour assurer la réussite du projet

En vue de mener à bien le projet, l'équipe d'Éduconseil a accompli les principales activités suivantes, qui relèvent des techniques et méthodes de la recherche qualitative en sciences sociales :

- l'analyse de documents portant sur l'exercice de la profession au Québec et ailleurs dans le monde;
- le soutien de l'Ordre dans la construction d'un échantillon représentatif des personnes à consulter selon les différentes situations d'exercice de la profession;
- la planification et la réalisation d'entrevues visant la collecte autonome de données sur la profession;
- l'analyse de l'ensemble des données mises au jour sur la profession à l'aide des techniques de la synthèse analytique de textes et de l'analyse thématique de contenu;
- l'animation d'un groupe de discussion visant la validation du référentiel;
- la préparation et l'animation des séances de travail du comité directeur du projet;
- la rédaction du référentiel dans ses versions préliminaires et dans sa version définitive.

La contribution de personnes-ressources et de criminologues en exercice au projet

La représentativité des personnes consultées, sur le plan de la situation professionnelle comme sur celui du profil sociodémographique, a marqué la conduite du projet. À cet égard, retenons ce qui suit.

- Les membres du comité directeur du projet ont participé à une entrevue de groupe sur la profession et au premier exercice de validation du référentiel.
- M. Denis Adam, crim., consultant, et M. Denis Lafortune, directeur de l'École de criminologie de l'Université de Montréal, ont été consultés au cours du projet à titre de personnes-ressources.
- Les criminologues qui ont participé à une entrevue individuelle en profondeur sur leur pratique professionnelle ont été sélectionnés en fonction des critères de représentativité pertinents pour le projet, soit les critères de diversité et d'exhaustivité. Ces personnes regroupent 10 femmes et 4 hommes et ont à leur actif de 6 à 35 ans d'expérience. Elles exercent la profession auprès de différentes clientèles et dans divers milieux, soit les milieux officiels de la justice pénale, tels que les prisons et les pénitenciers, les milieux du réseau de la santé et des services sociaux, dont les centres jeunesse et les instituts en santé mentale, et les milieux communautaires, comme les maisons de transition, les organismes qui interviennent auprès des jeunes, des femmes et des hommes en difficulté et les centres d'aide aux victimes d'actes criminels. Elles sont réparties dans des régions administratives du Québec qui visent aussi bien le milieu urbain et semi-urbain que le milieu rural.
- Les criminologues, au nombre de 12, qui ont pris part à la validation du référentiel de compétences, dont la présidente de l'Ordre, ont été sélectionnés également en fonction des critères précités.

Une telle représentativité a permis la production d'un référentiel de compétences en tous points représentatif de l'exercice de la profession de criminologue au Québec, selon les plus hauts standards de qualité.

Les fondements du modèle conceptuel utilisé pour produire le référentiel

L'unicité du modèle

Tel que convenu avec l'Ordre, le modèle conceptuel utilisé pour produire le référentiel est celui mis au point par l'équipe d'Éduconseil¹. Il renvoie, entre autres, à une analyse dite fonctionnelle de la profession, c'est-à-dire une analyse qui conduit à la mise en évidence du résultat souhaité dans l'accomplissement des responsabilités propres à l'exercice de la profession plutôt qu'à l'énumération du moindre geste à poser pour y parvenir.

1. Lise HORTH et Gilbert ROUSSEAU, *L'élaboration de référentiels propres à l'énoncé et à la gestion des compétences liées à l'exercice d'une profession au Québec – Un modèle conceptuel intégré*, Québec, Éduconseil inc., 2012, 15 p. Dans ce document, on trouve une bibliographie qui expose les principaux ouvrages de référence ayant servi à la mise au point du modèle. Pour avoir accès au document, se reporter au site Internet d'ÉDUONSEIL INC. [www.educonseil.qc.ca].

Une telle analyse se distingue d'une description de postes ou de tâches et même d'un profil des compétences essentielles à l'exercice d'une profession. En effet, elle se particularise en raison de :

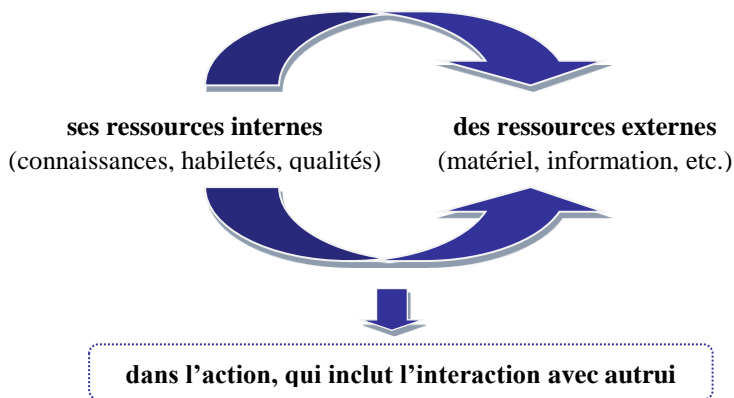
- la définition bien précise et intégratrice du concept de compétence qui la sous-tend;
- la logique, la pertinence et la cohérence des données qu'elle suppose de réunir sur la profession;
- la façon d'énoncer les compétences de la profession, de décrire ce qu'elles recouvrent et de les réunir en fonction de domaines de compétences.

Le concept clé du modèle : la compétence

Selon le modèle, la compétence consiste en la mobilisation, de manière pertinente, de trois savoirs, soit les savoirs-connaissances, les savoir-faire et les savoir-être, de même que des ressources utiles dans le contexte précis d'une activité professionnelle.

La compétence renvoie également au fait que la personne fasse appel à son jugement et aux attitudes et aux comportements appropriés pour accomplir son travail, analyser une situation complexe, résoudre des problèmes, proposer des actions ainsi que pour interagir avec d'autres personnes et établir avec celles-ci une relation de respect, de confiance et de réciprocité.

La compétence vise ainsi la capacité d'une personne à utiliser :



La formulation des compétences et l'articulation de celles-ci en fonction du rôle professionnel des criminologues et de la réalité d'ensemble de l'exercice de la profession

Les compétences inhérentes à l'exercice de la profession sont mises au jour afin de rendre compte du rôle exercé par les criminologues dans l'ensemble des milieux de pratique. À ce sujet, il importe de retenir que le rôle des criminologues est associé à ce qui constitue le fondement même de leur action, laquelle peut être articulée comme suit :

- l'évaluation criminologique de la situation de toute personne ayant des comportements délinquants ou criminels, ayant été victime d'un acte criminel ou, alors, étant vulnérable eu égard à sa sécurité et à son développement ou à son état de santé (problèmes de dépendance ou de santé mentale) qui la rend à risque de judiciarisation ou de victimisation, de manière à déterminer les façons de la soutenir et à le faire à travers un processus d'intervention propre à lui permettre de vivre adéquatement en société.

De plus, comme l'illustre l'encadré ci-après, les compétences sont énoncées en vue d'évoquer un résultat attendu, soit à l'aide de l'expression *Être capable de*, suivie de un ou de deux verbes d'action, ce qui tient compte des trois savoirs précités et des processus dynamiques et itératifs d'ordre analytique ou autre en cause. Puis, elles sont décrites, domaine par domaine, en fonction de la façon dont elles se manifestent, soit selon :

- leurs dimensions opérationnelles, qui concourent au résultat attendu et correspondent aux actions et à une subdivision de celles-ci, à savoir les unités d'action;
- les critères de démonstration de leur maîtrise, qui sont associés aux unités d'action et ont pour but de permettre la vérification objective de la maîtrise de chaque compétence.

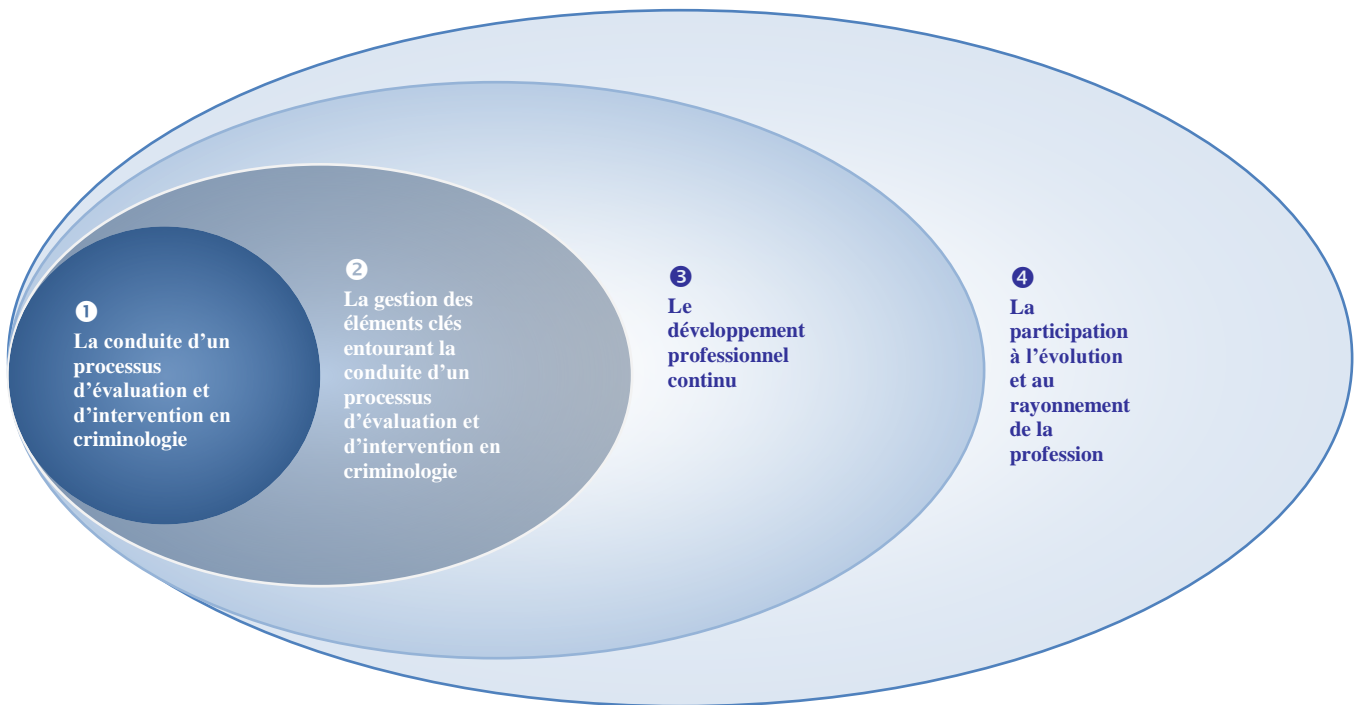
| | |
|--|--|
| 1^{er} domaine : | La conduite d'un processus d'évaluation et d'intervention en criminologie |
| ↳ Compétence 1.1 | ⇒ Être capable d'évaluer les facteurs criminogènes et les besoins psychosociaux d'une personne contrevenante ou présumée avoir commis une infraction et les risques qu'elle représente de même que la réalité et les besoins psychosociaux d'une population à risque, d'une personne victime d'un acte criminel, d'une personne vulnérable ou, encore, toute situation qui requiert une expertise en criminologie |
| ↳ Action 1.1.1 | ⇒ Prendre connaissance de la demande de service en criminologie, en faire l'analyse et en prévoir les suites |
| ↳ 1^{re} unité d'action | ⇒ Examiner la demande de service ou le dossier documentant la demande de service et s'assurer d'obtenir les renseignements complémentaires utiles à l'analyse de la demande |
| | <i>Critères de démonstration de la maîtrise de la compétence</i> |
| | ▶ Pertinence et exhaustivité des sources d'information consultées (registres divers, par exemple celui associé à la Loi sur le système de justice pénale pour les adolescents, évaluation médicale, psychologique, psychosociale ou autre, casier judiciaire et antécédents judiciaires, jugement du tribunal, rapport de police, rapport présentiel, dossiers et plans d'intervention carcéraux ou provenant d'autres organismes, etc.) |
| | ▶ (...) |

Source : Encadré conçu par Éduconseil en 2016.

L'imbrication concentrique des domaines de compétences

Comme le représente la figure qui suit, chacun des quatre domaines de compétences associés à l'exercice de la profession renvoie à un ensemble homogène au regard des responsabilités assumées par les criminologues et est représenté au moyen d'une ellipse. La première ellipse, liée au premier domaine, vise les compétences qui constituent le cœur de l'exercice de la profession, c'est-à-dire les compétences qui caractérisent la profession de criminologue.

Les trois autres ellipses visent des compétences qui, bien qu'elles soient intrinsèquement associées à celles du premier domaine, renvoient successivement à une réalité professionnelle qui se rapporte à l'accomplissement de responsabilités situées en périphérie de l'exercice de la profession par rapport à ce qui en constitue le cœur. À cet égard, on comprendra que les domaines deux, trois et quatre regroupent des compétences qui, bien qu'elles soient formulées en fonction de la réalité de la profession de criminologue, peuvent se révéler pertinentes pour l'exercice d'autres professions. On comprendra également que le quatrième domaine suppose d'avoir acquis aussi bien une solide expérience professionnelle que la reconnaissance de celle-ci dans le milieu et que, contrairement aux trois premiers domaines, il regroupe des compétences qui vont au-delà de ce qui doit nécessairement être accompli par l'ensemble des criminologues.



Source : Figure conçue par Éduconseil en 2016.

Qu'est-ce qui caractérise le travail des criminologues et à qui sont destinés leurs services professionnels ?

L'expertise propre aux criminologues

Le travail des criminologues se caractérise principalement par l'expertise qui leur est propre, à savoir :

- une expertise orientée vers l'analyse et l'interprétation du phénomène criminel sous les angles psychologique, socioéconomique et juridique de même que vers la proposition et la mise en œuvre de stratégies appropriées pour aider les personnes à adopter des comportements socialement admis, à accroître leur autonomie et leur pouvoir d'agir, à développer et entretenir un réseau de soutien ou, alors, à composer avec les effets d'un acte criminel.

Les clientèles desservies par les criminologues

Le travail des criminologues prend une couleur particulière selon les clientèles auprès desquelles elles et ils interviennent. Ces clientèles renvoient tout particulièrement aux suivantes :

- des personnes contrevenantes, soit des personnes qui purgent une peine en détention ou dans la communauté après avoir été reconnues coupables d'une infraction à une loi ou un règlement;
- des jeunes qui ont commis une infraction à une loi ou un règlement;
- des jeunes dont la sécurité ou le développement est potentiellement compromis, y compris les jeunes qui ont un trouble de comportement important;
- des victimes d'actes criminels;
- des personnes déclarées inaptes à subir leur procès ou déclarées non responsables criminellement;
- des personnes vulnérables dont l'état, qui peut être caractérisé, notamment, par la toxicomanie ou toute autre dépendance, l'itinérance, les problèmes sexuels ou les problèmes de santé mentale, les rend à risque de judiciarisation ou de victimisation;

- des organisations et des équipes de travail qui font face à des situations requérant une expertise criminologique².

L'action professionnelle des criminologues ou leur travail au quotidien

Bien qu'il se particularise en fonction des clientèles, le travail des criminologues suppose la mise en œuvre d'un processus d'évaluation et d'intervention similaire d'un milieu à l'autre. Ce processus comprend, entre autres, les activités suivantes :

- évaluer les besoins et les caractéristiques de la personne, ce qui inclut ses forces de même que ses facteurs de risque et de protection et, dans le cas d'une personne contrevenante ou d'un jeune ayant commis une infraction, ses facteurs criminogènes;
- évaluer le risque de récidive de la personne, jeune ou adulte, accusée d'un acte criminel en vue de formuler des recommandations au tribunal;
- élaborer un plan d'intervention approprié aux besoins particuliers de chaque personne, dont le but ultime consiste à lui permettre de rétablir ses capacités sociales;
- mettre en œuvre des programmes visant la réinsertion sociale de la personne contrevenante, tels que des programmes de gestion de la colère et de prévention de la récidive;
- effectuer des démarches pour obtenir la collaboration des organismes communautaires et des autres ressources du milieu dans l'intervention et, ainsi, contribuer à combler les besoins de la personne, comme ses besoins en matière de psychothérapie, de traitement des dépendances, de logement et d'emploi;
- assurer le suivi de l'intervention auprès de la personne, notamment en lui offrant un soutien psychosocial et, dans le cas d'une personne contrevenante bénéficiant d'une mesure de suivi dans la communauté, en s'assurant qu'elle respecte les conditions légales de la mesure en cause;
- informer la personne au sujet des tenants et des aboutissants du processus judiciaire et l'accompagner à travers celui-ci, après l'avoir aidée à se préparer à faire face au mieux à l'expérience qu'elle aura à vivre dans la situation;
- agir à titre de ressources-conseils auprès des autorités concernées et formuler des recommandations en matière de prévention du crime et de protection de la population;
- sensibiliser les intervenantes et les intervenants provenant d'autres disciplines à la réalité de la clientèle en criminologie.

Les particularités de la relation d'aide en criminologie

Le travail des criminologues suppose l'établissement d'une relation d'aide avec les clients dans un contexte volontaire ou dans un contexte d'autorité. Prenant la forme d'entretiens individuels ou de rencontres de couple, de famille ou de groupe, la relation d'aide est fondée sur la création d'un lien de confiance et d'une alliance collaborative avec les clients et sur le maintien de ce lien et de cette alliance tout au cours du processus d'évaluation et d'intervention. Bien évidemment, la création d'un lien de confiance peut représenter un défi dans certaines situations, notamment dans les situations d'aide contrainte. À ce propos, il faut voir que l'aide contrainte ou l'aide en contexte d'autorité comporte une tension intrinsèque, puisque les criminologues doivent à la fois accompagner les clients dans leur démarche de réinsertion sociale et appliquer des mesures qui constituent des limites à leur liberté, responsabiliser les clients par rapport à leurs actions et contrôler ces actions, respecter les droits des clients et protéger la population.

Dans quels milieux trouve-t-on des criminologues ?

Les services professionnels des criminologues touchent divers milieux et organismes

Les milieux de pratique des criminologues sont multiples et variés. Les principaux milieux de pratique peuvent être regroupés en quelques grandes catégories, lesquelles réunissent un grand nombre d'organismes dont la mission des uns diffère de celle des autres. Les milieux de pratique des criminologues peuvent donc être répartis comme suit :

- les milieux officiels de la justice pénale (services correctionnels du Québec, service correctionnel du Canada, services de police, tribunaux, salles d'audience et quartier cellulaire des palais de justice, etc.);
- les milieux du réseau de la santé et des services sociaux (les centres locaux de services communautaires [CLSC], les centres de protection de l'enfance et de la jeunesse, les centres de réadaptation pour les personnes en difficulté

2. À titre d'exemple, les organisations et les équipes de travail qui composent la clientèle des criminologues peuvent se rapporter à une municipalité, à un tribunal et à une équipe soignante d'un institut en santé mentale.

d'adaptation, principalement les jeunes, les centres de réadaptation pour les personnes ayant une dépendance, les centres hospitaliers, en particulier les instituts en santé mentale et les milieux de psychiatrie légale, etc.);

- les milieux communautaires (les maisons de transition, les centres d'aide aux victimes d'actes criminels [CAVAC], les centres d'aide et de lutte contre les agressions à caractère sexuel [CALACS], les maisons d'hébergement pour femmes victimes de violence ou en difficulté et celles pour hommes en difficulté, les foyers pour jeunes, les organismes dédiés au travail de rue et au travail de milieu, les organismes de justice alternative et de défense des droits, les centres de crise et d'écoute téléphonique, les organismes qui interviennent auprès des jeunes, des femmes et des hommes en difficulté, les organismes dédiés à l'hébergement et au suivi des personnes visées par l'application de mesures en psychiatrie légale, les organismes dédiés au suivi des personnes contrevenantes dans la communauté, etc.);
- les autres milieux (les centres d'aide et de traitement en délinquance sexuelle, des ministères et des instances du gouvernement du Québec, dont le ministère de la Justice, le ministère de la Sécurité publique et la Commission québécoise des libérations conditionnelles, des ministères et des instances du gouvernement du Canada, comme le ministère de la Sécurité publique et de la Protection civile et la Commission des libérations conditionnelles du Canada, des établissements d'enseignement, des villes et des municipalités, des instituts universitaires et des centres de recherche, etc.).

Quels sont les champs du savoir visés par l'exercice de la profession de criminologue ?

Les grands champs du savoir pertinents pour une pratique professionnelle exemplaire en criminologie renvoient à de nombreux domaines de la connaissance et se déclinent en autant d'habiletés

Les connaissances et habiletés des criminologues se rapportent ainsi aux champs du savoir suivants :

- les fondements de la criminologie;
- l'évaluation et l'intervention en criminologie;
- le droit pénal et les autres notions relatives au droit pertinentes pour la profession;
- la sociocriminologie et les autres notions relatives à la sociologie pertinentes pour la profession;
- la psychocriminologie et les autres notions relatives à la psychologie pertinentes pour la profession;
- les notions relatives à d'autres sciences ou disciplines pertinentes pour la profession;
- les systèmes sociaux et organisationnels;
- l'éthique et la déontologie;
- la méthode scientifique et ses applications;
- la gestion et la transmission de l'information;
- la gestion des organisations et de projets;
- la santé et la sécurité au travail.

Quelles sont les compétences des criminologues au Québec selon les quatre domaines de compétences de la profession ?

L'énoncé des compétences liées à l'exercice de la profession et de leurs dimensions opérationnelles, à savoir les actions et les unités d'action qui en représentent la manifestation dans l'action³

1^{er} domaine : La conduite d'un processus d'évaluation et d'intervention en criminologie

Être capable d'évaluer les facteurs criminogènes et les besoins psychosociaux d'une personne contrevenante ou présumée avoir commis une infraction et les risques qu'elle représente de même que la réalité et les besoins psychosociaux d'une population à risque, d'une personne victime d'un acte criminel, d'une personne vulnérable ou, encore, toute situation qui requiert une expertise en criminologie

Prendre connaissance de la demande de service en criminologie, en faire l'analyse et en prévoir les suites

Examiner la demande de service ou le dossier documentant la demande de service et s'assurer d'obtenir les renseignements complémentaires utiles à l'analyse de la demande

3. Rappelons que, dans le référentiel de compétences, chaque unité d'action est assortie des critères de démonstration de la maîtrise de la compétence.

Déterminer l'admissibilité de la demande de service au regard de l'offre de service de l'organisation d'appartenance ou, alors, la nécessité de diriger le client ou toute personne visée vers d'autres ressources professionnelles et leur faire part du résultat de l'analyse

Se donner une stratégie d'évaluation criminologique

Faire l'analyse des données disponibles

Choisir les modèles et les moyens d'évaluation à utiliser, y compris les instruments de mesure et d'évaluation, et déterminer les personnes à consulter

Procéder à l'évaluation criminologique

Réunir les conditions propres à créer un lien de confiance et une alliance collaborative avec le client ou toute personne visée

Mener une entrevue d'évaluation criminologique et prendre note des données utiles

Appliquer une stratégie d'évaluation criminologique et mettre au jour les données utiles

Être capable d'établir et d'exposer le résultat d'une évaluation criminologique ou, alors, de donner un avis professionnel ou de formuler des recommandations qui relèvent d'une expertise en criminologie

Dégager le résultat de l'évaluation criminologique

Analyser les données recueillies et en tirer les conclusions utiles, y compris l'opinion professionnelle

Déterminer les suites appropriées au résultat de l'évaluation

Informar les personnes concernées du risque que représente un client ou toute personne visée pour la société en général, pour une tierce personne en particulier, pour la ou le criminologue ou, encore, pour lui-même ou elle-même

Rendre compte du processus et du résultat de l'évaluation criminologique

Préparer le rapport d'évaluation, l'avis professionnel ou les recommandations

Communiquer au client ou à toute personne visée le résultat de l'évaluation criminologique et en discuter

Être capable de concevoir et de planifier une intervention en criminologie

Élaborer un plan ou une stratégie d'intervention en criminologie

Fixer les objectifs à poursuivre dans l'intervention⁴

Choisir le ou les modèles qui guideront l'intervention et déterminer les moyens d'intervention à privilégier

Établir les conditions de mise en œuvre de l'intervention

Déterminer les ressources nécessaires à la conduite de l'intervention et en prévoir les modalités

Faire part au client ou à toute personne visée de l'intervention préconisée et en discuter

Préparer le déroulement de l'intervention

Être capable de mettre en œuvre une intervention en criminologie et d'en assurer le suivi

Mener l'intervention

Mettre en place les conditions propres à favoriser l'engagement du client ou de toute personne visée dans l'intervention

Offrir le soutien professionnel nécessaire au client ou à toute personne visée

Suivre l'évolution de l'intervention et voir à y mettre fin

Évaluer l'évolution du client ou de toute personne visée au regard des objectifs poursuivis dans l'intervention et donner les suites appropriées au résultat de cette évaluation

Informar le client ou toute personne visée de la situation observée et en discuter

Établir la pertinence de poursuivre l'intervention ou d'y mettre fin ou, alors, de diriger le client ou toute personne visée vers d'autres ressources professionnelles et leur faire part de la situation

Effectuer une réflexion critique sur le déroulement de l'intervention au cours et au terme de celle-ci

4. L'intervention en criminologie peut prendre diverses formes, comme un suivi individuel, l'application d'un programme offert en groupe, la mise en place d'un programme de prévention dans une communauté ou auprès d'une population cible.

2^e domaine : La gestion des éléments clés entourant la conduite d'un processus d'évaluation et d'intervention en criminologie

Être capable de produire les documents liés à la pratique professionnelle

Effectuer la tenue des dossiers professionnels

Assurer la préparation et la gestion administrative des dossiers professionnels
Rendre compte des services professionnels rendus

Préparer tout autre document concernant la prestation des services en criminologie

Rédiger des lettres et des documents à caractère administratif
Produire des formulaires, des questionnaires ou tout autre document en criminologie ou veiller à remplir les formulaires utiles

Être capable d'agir en tant que criminologue dans un contexte de collaboration professionnelle intradisciplinaire ou interdisciplinaire

Prendre part à toute situation visant les services offerts en criminologie qui suppose une collaboration professionnelle et le travail au sein d'une équipe intradisciplinaire ou interdisciplinaire

Interagir avec les ressources professionnelles
Faire valoir les particularités de la criminologie

Contribuer à la circulation continue de l'information avec les ressources professionnelles

Transmettre aux ressources professionnelles les renseignements utiles dans la situation
Faire en sorte d'obtenir auprès des ressources professionnelles les renseignements utiles dans la situation

Être capable de contribuer à l'organisation des services en criminologie

Prendre part à la planification de l'offre de service

Collaborer à l'évaluation des besoins relatifs aux services en criminologie dans son milieu
Proposer des moyens propres à satisfaire les besoins

Prendre part à l'amélioration de la qualité des services

Collaborer à l'évaluation de la qualité des services en criminologie dans son milieu
Proposer des moyens propres à améliorer les services offerts

Être capable d'exploiter l'information et les ressources pertinentes pour la prestation des services en criminologie

Se tenir à jour au sujet des nouveautés liées à sa pratique professionnelle

Repérer et examiner les éléments nouveaux, pertinents pour sa pratique professionnelle, compris dans la littérature scientifique, la réglementation, les politiques et les procédures administratives de même que dans toute autre source d'information
Voir à ajuster sa pratique professionnelle en fonction des nouveaux éléments repérés

Veiller à s'adjoindre les ressources du milieu utiles dans sa pratique professionnelle

S'enquérir auprès des ressources du milieu de leur contribution possible à la prestation des services en criminologie
Faire le suivi et la mise à jour utiles des dossiers administratifs relatifs aux ressources du milieu

3^e domaine : Le développement professionnel continu

Être capable de produire un plan de formation continue adapté à ses besoins de développement professionnel

Effectuer une réflexion critique sur sa pratique professionnelle

Faire le bilan de sa pratique professionnelle
Déterminer ses besoins de développement professionnel
Se donner des objectifs de formation continue

Élaborer le contenu du plan de formation continue

Analyser l'offre de formation continue et choisir les activités à suivre
Déterminer les modalités de la réalisation du plan de formation continue

Être capable de mettre en œuvre un plan de formation continue adapté à ses besoins de développement professionnel, d'en utiliser les acquis et de l'actualiser

Réaliser le plan de formation continue

Participer aux activités de formation continue
Dresser le bilan de sa participation aux activités de formation continue

Intégrer les acquis de la formation continue dans sa pratique professionnelle et réviser ses besoins de développement professionnel

Déterminer les moyens à prendre pour assurer l'intégration des acquis de la formation continue dans sa pratique professionnelle
Appliquer les moyens retenus pour assurer l'intégration des acquis de la formation continue dans sa pratique professionnelle
Réévaluer la situation relative à sa pratique professionnelle

4^e domaine : La participation à l'évolution et au rayonnement de la profession

Être capable de contribuer au transfert des connaissances en criminologie

Participer à des activités d'encadrement et de formation de pairs ou de collègues

Assurer la supervision clinique de pairs ou de collègues sur le plan professionnel
Instruire des pairs ou des collègues sur des objets d'intérêt en criminologie

Participer à des activités d'enseignement

Effectuer la supervision de stagiaires
Faire des exposés sur la criminologie à l'intérieur d'activités d'enseignement

Être capable de contribuer à l'approfondissement et à la communication des connaissances en criminologie

Dégager de la littérature scientifique les meilleures pratiques et les pratiques novatrices en criminologie

Faire l'analyse critique de données issues de la littérature scientifique
Discuter avec ses pairs des meilleures pratiques et des pratiques novatrices en criminologie
Rédiger différents types de document visant les meilleures pratiques et les pratiques novatrices en criminologie ou collaborer à la rédaction de tels documents

Participer à des activités de recherche

Établir des ententes de collaboration avec des personnes ou des équipes engagées dans la mise en œuvre de projets de recherche en criminologie
Coopérer à la réalisation de projets de recherche
Collaborer à la diffusion du résultat de projets de recherche

Participer à des événements d'information, de représentation et de prévention visant la criminologie

Assister à des activités portant sur des questions d'ordre sociopolitique qui se rapportent à la criminologie
Donner des conférences ou faire toute autre présentation en rapport avec la criminologie
Prendre part à des groupes de travail et à des comités consultatifs ou autres et à toute activité visant à faire connaître les services offerts en criminologie ainsi qu'à promouvoir l'accès à d'autres services en ce domaine ou, alors, concevoir des documents traitant de ces sujets et collaborer à la diffusion de ceux-ci

Comment le référentiel de compétences des criminologues peut-il être utile dans le milieu de la criminologie en plus de soutenir l'Ordre professionnel des criminologues dans l'exercice de sa mission de protection du public ?

Le référentiel de compétences des criminologues : une référence pertinente pour la formation, l'embauche, l'intégration en emploi et le développement professionnel des criminologues

En raison des données que contient le référentiel de compétences, le milieu de la criminologie dispose d'un document propre à lui permettre de se donner une vision commune de la profession et de ce que suppose son exercice. Aussi le référentiel peut-il être utilisé avantageusement, entre autres, par :

- les criminologues, elles-mêmes et eux-mêmes;
- les universités;
- les organismes qui ont des criminologues à leur emploi ou prévoient en avoir;
- le public en général;
- les étudiantes et les étudiants qui désirent se diriger vers des études universitaires en criminologie;
- les ressources professionnelles appelées à travailler en collaboration avec des criminologues ou à les côtoyer dans l'exercice de leurs fonctions.

De fait, à travers le référentiel :

- les criminologues peuvent prendre conscience du caractère unique de leur profession de même que de l'importance des compétences nécessaires à leur pratique professionnelle et trouver un ensemble de renseignements essentiels pour mener une réflexion critique sur leur action et orienter leur choix en matière de formation continue;
- les universités peuvent dégager des éléments clés au regard du contenu des programmes qu'elles offrent et de l'organisation des stages qui leur sont associés;
- les employeurs peuvent puiser des renseignements précieux pour l'élaboration d'une description de tâches ou d'un profil de compétences visant des postes de criminologue, le recrutement et la sélection de criminologues, dont la formulation de l'appel de candidatures et la préparation des guides d'entrevue et des autres instruments de sélection des candidates et des candidats, la mise au point de procédures d'intégration en emploi et d'entraînement à la tâche du personnel nouvellement embauché pour exercer le rôle de criminologue, l'évaluation du rendement des personnes qui occupent un poste de criminologue, dont la formulation des attentes à l'endroit des personnes et la précision des critères utiles pour juger de l'atteinte ou non de ces attentes, la formation des personnes, dont la précision des besoins de formation de celles-ci, le choix des activités de formation propres à les combler et l'évaluation des acquis de la formation par rapport aux exigences du poste;
- le public peut découvrir ce que représente la profession et ce que recouvrent les services professionnels des criminologues offerts en toute compétence;
- les étudiantes et les étudiants qui désirent se diriger vers des études universitaires en criminologie peuvent avoir une vue à la fois globale et précise de ce qu'est la profession de criminologue;
- les ressources professionnelles appelées à travailler en collaboration avec des criminologues ou à les côtoyer dans l'exercice de leurs fonctions peuvent comprendre les particularités de la pratique professionnelle des criminologues et les obligations et responsabilités qui lui sont associées par rapport à leur pratique professionnelle respective.